



**SAINT-HIPPOLYTE**  
BELLE NATURELLE

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT 994-09-02

Lors d'une séance tenue le 14 novembre 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement n° 994-09-02 modifiant le Règlement n° 994-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.**

Ce règlement est entré en vigueur le 16 décembre 2023 suite à la publication à la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, de l'avis ministériel décrétant l'entrée en vigueur des règlements municipaux révisés sur la taxe municipale pour le 9-1-1

Fait à Saint-Hippolyte le 19 décembre 2023.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,

---

Marie-Ève Huneau, avocate